

042-284210242-20181003-18-09-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2018 Publication : 03/10/2018



## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

# - RÉUNION DU 3 OCTOBRE 2018 -

# **DÉCISION N° 18 - 09 - 071**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 7 septembre 2018 s'est réuni le mercredi 3 octobre 2018 à partir de 10 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

#### Présents:

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 2 : L'attribution du marché de maintenance des matériels et logiciels permettant l'utilisation des moyens audio et data du réseau ANTARES (gestion des voies radios et équipements associés).

Le présent rapport concerne le marché négocié sans publicité ni mise en concurrence relatif à la maintenance des matériels et logiciels permettant l'utilisation des moyens audio et data du réseau ANTARES (gestionnaire de voies radios et équipements associés). Le bureau est invité à confirmer le choix de la commission d'appel d'offres qui a examiné ce dossier le 3 octobre 2018.

La présente consultation porte sur la maintenance des matériels et logiciels permettant l'utilisation des moyens audio et data du réseau ANTARES (gestionnaire de voies radios et équipements associés). Le marché actuel arrivant à échéance le 31 décembre 2018, il convient de le renouveler.







www.sdis42.fr

Une convention constitutive d'un groupement de commandes intégrant le SDIS de la Loire et les centres hospitaliers de Saint-Etienne, Roanne et du Forez a été approuvée par le bureau du 17 mai 2018. Dans le cadre de cette convention, le SDIS de la Loire a été désigné comme coordonnateur afin de lancer la consultation et de signer le marché pour les membres du groupement.

L'objet de ce marché est de fournir aux membres du groupement des prestations de maintenance préventives, correctives et évolutives pour les matériels et logiciels compatibles et interconnectables permettant l'utilisation des moyens audio et data du réseau ANTARES (gestionnaires de voies radio et équipements associés).

Ce marché a été lancé selon la procédure négociée sans mise en concurrence et la durée du marché est fixée à 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La société PRESCOM étant propriétaire et détenant les droits exclusifs des matériels et logiciels à maintenir dans le cadre de ce marché, elle est la seule à pouvoir réaliser la maintenance des systèmes et les prestations associées.

Cette société a déposé une offre dans les délais qui lui étaient impartis.

La commission d'appel d'offres, réunie le 3 octobre 2018, a examiné ce dossier à partir du rapport d'analyse des offres fourni par les services techniques.

# Vu le rapport présenté par le Président, Le bureau prend la décision suivante :

#### Article 1:

Le bureau confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 3 octobre 2018 attribuant le marché de maintenance des matériels et logiciels permettant l'utilisation des moyens audio et data du réseau ANTARES (gestion des voies radios et équipements associés) à la société **PRESCOM**, sise 10 rue du Fort de Saint Cyr Montigny – CS 60 771 – 78 066 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX.

#### Article 2:

La Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

### Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours

de la Loire

Georges ZIEGLER